



Conseil municipal du 17 octobre 2022

Délibération n° 89-22

Objet : Modification des membres de la commission MAPA

Date de convocation : 11/10/2022

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Laure PIQUERAS

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Pour rappel, la délibération 44/20 du conseil municipal du 23 mai 2020 a créé la commission MAPA composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Pour donner suite au renouvellement des membres du conseil municipal, il s'agit de renommer les membres de cette commission et de préciser son rôle.

Elle est distincte de la Commission d'Appel d'Offres qui obéit à des règles précises de convocation et de quorum et qui sera convoquée pour les marchés supérieurs aux seuils réglementaires.

Cette commission est chargée de déterminer la ou les offres économiquement les plus avantageuses pour les marchés passés en procédure adaptée (travaux, fournitures et services), les appels à projet ou toute autre mise en concurrence.

Un procès-verbal de ces réunions sera tenu, notamment pour ce qui concerne l'analyse des offres remises par les entreprises.

Cette commission reste purement consultative, les décisions d'admission, d'exclusion ainsi que le choix appartiennent au Maire, représentant du pouvoir adjudicateur, ou à son délégataire désigné conformément au Code général des Collectivités Territoriales.

Elle pourra également proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Pourront être convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet, la directrice générale des services et/ou l'agent en charge des marchés publics de même que l'élu en charge du projet.

II. LA PROPOSITION

Vu la délibération 44/20 du 23 mai 202,

Afin de faciliter la gestion de cette commission, il est proposé au conseil municipal que la commission MAPA soit composée de 5 titulaires (et de 5 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres et de désigner un président en charge de convoquer et d'animer cette commission.

La commission *Finances et Moyens Généraux*, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Renaud PFEFFER,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **DÉSIGNER** les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascale DANIEL	Patrick BERRET
Loïs BIOT	Gaël DOUARD
Jean-François FONTROBERT	Dorothee RODRIGUES
Jean-Marc MACHON	Pascale CHAPOT
Anne BLANCHET	Laure PIQUERAS

- DE **DÉSIGNER** un Membre, Président de la commission : Pascale DANIEL

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

